



73^{ème} session de l'Assemblée générale des Nations Unies

Point 74b de l'ordre du jour

Dialogue Interactif avec Madame Cecilia Jimenez-Damary, Rapporteuse spéciale sur les droits de l'homme des personnes déplacées dans leur propre pays

New York, le 18 octobre 2018

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse félicite la Rapporteuse Spéciale pour son excellent rapport.

Ce dernier met en avant deux thèmes essentiels pour la Suisse. La Suisse soutient la cause des déplacés interne et s'engage pour cette thématique, au niveau international et au travers d'activités concrètes sur le terrain.

La Suisse est également pionnière en matière de gestion du passé et de prévention des atrocités. Nous avons contribué au développement conceptuel de différentes questions liées à la justice transitionnelle, et avons intégré ces réflexions dans notre engagement multilatéral et bilatéral.

La problématique des personnes déplacées est fondamentale pour une mise en œuvre effective de la justice transitionnelle. Les personnes déplacées ont souvent perdu leurs moyens de subsistance et la protection assurée par leurs foyers et communautés. Elles sont ainsi particulièrement vulnérables, subissent diverses formes de violence et sont victimes de nombreuses violations et atteintes aux droits de l'homme et de violations du droit international humanitaire.

Bien souvent, les Etats, qui sont les principaux responsables pour le développement de processus de justice transitionnelle, tels que des réparations ou des poursuites pénales, ne peuvent ou ne veulent pas prendre en compte les besoins des personnes déplacées. De plus, ces dernières sont souvent exploitées à des fins politiques.

Par conséquent, nous soutenons vivement l'appel de la Rapporteuse Spéciale à exploiter pleinement le potentiel de la justice transitionnelle afin de contribuer à prévenir et résoudre la question du déplacement interne.

Madame la Rapporteuse spéciale,

Le rapport liste des Etats qui ont développé des bonnes pratiques à ce sujet. Comment le partage de ces bonnes pratiques parmi les Etats concernés peut-il être assuré? Recommandez-vous un mécanisme qui puisse servir de plateforme et prévoyez-vous des événements spécifiques à cet égard ?

Je vous remercie.